

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général du Gouvernement

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

DRECRET

Décret N° D/2019/026/PRG/SGG

Portant révocation d'un haut cadre de l'Etat

Le Président de la République

Vu la Constitution ;

Vu la Loi du 31 décembre 2001, portant principes fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des structures et services publics ;

Vu la Loi L/2016/075/AN, du 30 décembre 2016 portant Gouvernance Financière des sociétés et Etablissements Publics, modifiée par la Loi L/2017/0056/AN du 08 décembre 2017 ;

Vu le Décret D/2012/132/PRG/SGG du 12 décembre 2012, portant Organisation de la Présidence de la République ;

Vu le Décret D/028/2000/PRG/SGG du 26 Mars 2000, portant création de la Loterie Nationale de Guinée « LONAGU.SAU. »

Vu le Décret D/2016/153/PRG/SGG du 26 Mai 2016 fixant les statuts de la société Publique dénommée Loterie Nationale de Guinée en abrégé « LONAGUI. SAU. » ;

Vu le Décret D/2018/057/PRG/SGG du 21 Mai 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/20158/072/PRG/SGG du 25 Mai 2018 portant structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2018/073/PRG/SGG du 25 Mai 2018 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Et sur proposition du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Décrète

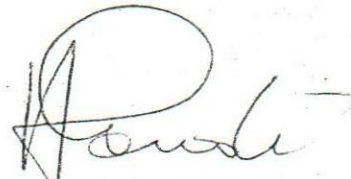
Article 1^{er} : Monsieur Lansana CHERIF Haïdara, Directeur Général de la LONAGUI, société Publique « SAU » est relevé de ses fonctions pour malversations financières.

Article 2 : Il est instruit à l'Agent Judiciaire de l'Etat de procéder à la poursuite judiciaire de l'intéressé.

Article 3 : Le Présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

23 JAN 2019

Conakry, le -----Janvier 2019



Prof. Alpha CONDE